

Nouveau à la CCPMB
CaseRénov : le service d'accompagnement individuel à la rénovation énergétique



Désormais, tous les habitants des 10 communes pourront s'adresser à la CCPMB pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé gratuit pour réaliser les travaux de rénovation énergétique de leur habitation.

CaseRénov, c'est non seulement une conseillère Energie Habitat qui dispense des informations sur le type de travaux à réaliser, les aides disponibles selon la situation de chacun, un soutien pour remplir les dossiers de demandes d'aide, des préconisations sur le choix des artisans, mais c'est également une aide financière – jusqu'à 2 000 euros, en complément des aides existantes.

CaseRénov est le résultat d'une volonté politique pour soutenir et améliorer l'habitat au Pays du Mont Blanc. Elle s'inscrit également dans la continuité des actions engagées ces dernières années en faveur de la protection de l'environnement.

Un engagement fort pour soutenir la rénovation énergétique

Le Pays du Mont-Blanc dispose d'un habitat vieillissant, très consommateur d'énergie. En effet, 2/3 des logements ont été construits entre 1946 et 1990 et ce secteur produit 64 % des émissions de particules fines.

Les élus de la Communauté de Communes ont donc décidé de se mobiliser pour inciter les habitants à réaliser des travaux de rénovation énergétique.

C'est un domaine où différentes aides existent mais difficilement identifiables et accessibles pour les ménages. La CCPMB, via son service « CaseRénov » simplifie et accompagne individuellement et gratuitement tous les habitants sans condition de ressources.

« Grâce à ce nouveau service, mis en place par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, les habitants des 10 communes vont faire des économies et se sentir mieux chez eux. C'est un budget de 75 000 € d'aide directe que nous investissons sur 2 ans »
explique Etienne Jacquet, Vice-Président de la CCPMB

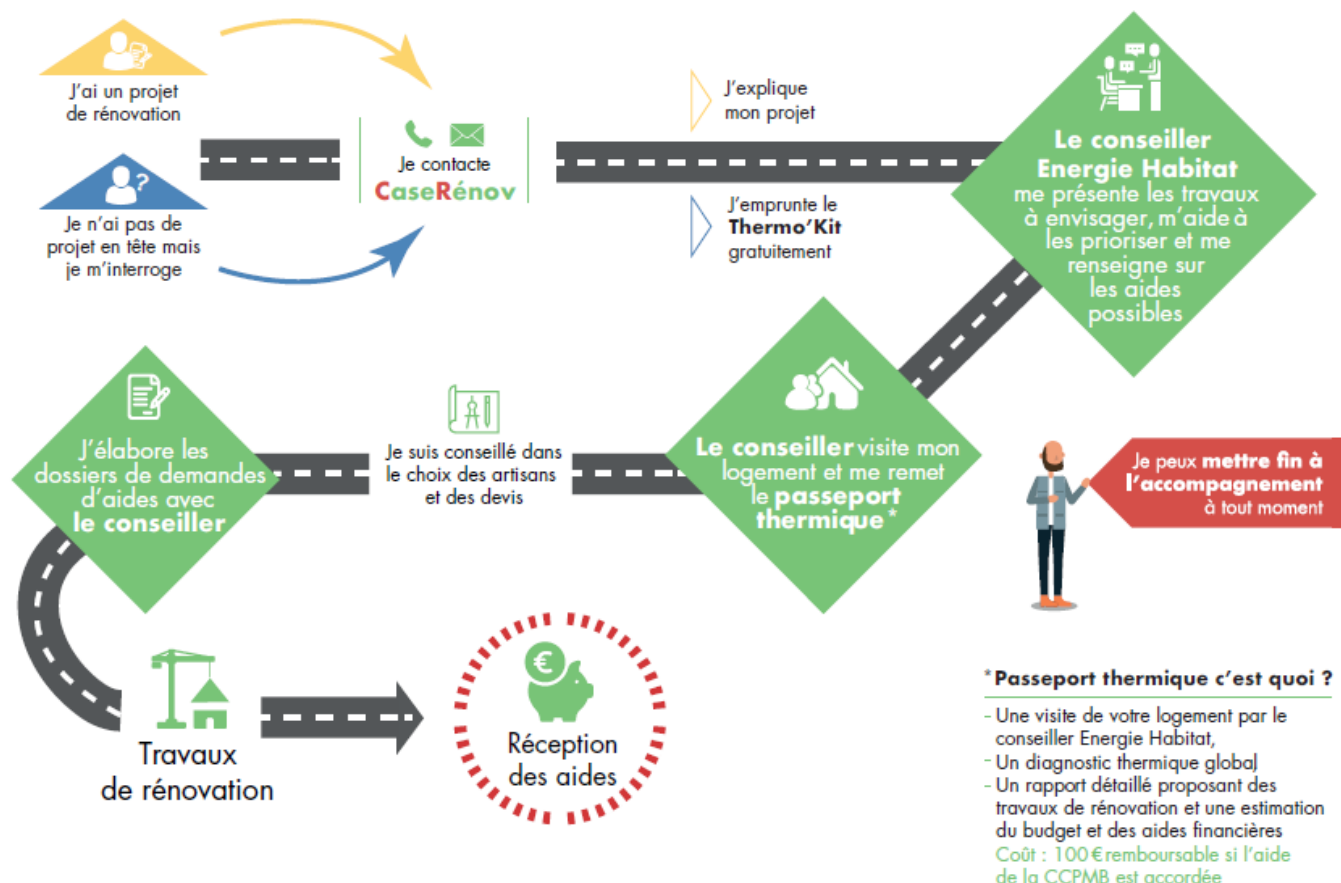
Un accompagnement et un soutien individuel

CaseRénov, c'est une conseillère Energie Habitat qui est disponible pour répondre aux questions. Elle renseigne à la fois sur les travaux, le choix des artisans, les aides disponibles.... Et cela va jusqu'à la mise en place de suivi de consommation après les travaux pour évaluer les baisses de consommation et estimer les économies réalisées.

La CCPMB propose également la réalisation d'un passeport thermique.

Ce service est gratuit et proposé à tous les habitants de la CCPMB sans conditions de ressources.





Jusqu'à 2 000 euros d'aide de la CCPMB en complément

Les élus de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc ont souhaité aller au-delà du service d'accompagnement et propose jusqu'à 2 000 euros sur 3 types de travaux. Si des travaux sont réalisés au niveau de l'isolation des murs, du toit ou le remplacement des menuiseries et selon le gain énergétique atteint après les travaux.

Avec la mise en place du service « CaseRénov », la Communauté de Communes souhaite passer à la vitesse supérieure en termes de rénovation énergétique.

Un exemple concret au Pays du Mont-Blanc :

Famille de 3 personnes - Propriétaires d'une maison de 1970 au Pays du Mont-Blanc dont la surface habitable de 100 m² et dont le revenu fiscal de référence du foyer : 44 000 €

Les travaux de rénovation énergétique envisagés : Isolation des murs par l'extérieur et isolation des combles.

Gain énergétique après travaux de plus de 25%.

Coût total estimé des travaux : 17 500 € TTC >>> Aides financières totales : 8 600 € soit 49 % d'aide

Reste à charge : 8 900 € TTC qui sera amorti grâce aux économies réalisées tous les mois sur les factures d'énergie

De l'affichage pour faire connaître le service

Affichages dans les communes et en particulier sur les 4*3, tenues de stand dans les marchés pour présenter le service, personnalisation de pochette de baguette de pain,...la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a préparé un large plan de communication. Son objectif : faire ce nouveau service de l'ensemble des habitants.

